

Motion du CA du lycée Charles le Chauve

77 Roissy en Brie

Le 7 / 2 / 2014

À la rentrée prochaine, les conditions d'étude dans notre lycée restent mauvaises : les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur des besoins. Il en résulte, pour les élèves, des classes surchargées et une dégradation des conditions d'apprentissage. Dans notre établissement, la DHG nous impose d'avoir des effectifs à 35 dans la quasi-totalité des classes (35 classes sur 41) au niveau lycée.

Pour les enseignants, cela aboutit à un alourdissement de la charge de travail, un accroissement de leurs missions et une dégradation de leurs conditions d'exercice.

Le principe, issu de la réforme du lycée, d'un volet d'heures de dédoublement à se répartir à l'échelle de l'établissement crée des tensions entre disciplines et des conditions d'apprentissage différentes selon les classes et les lycées. Ce volet d'heures est insuffisant pour couvrir les besoins de groupes à effectif réduit alors que les effectifs croissent dans les classes des lycées. Les moyens attribués à l'accompagnement personnalisé en seconde ne permettent pas un travail approfondi auprès des élèves. Il est urgent que le ministère cadre son utilisation nationalement pour garantir une égalité de traitement entre élèves.

Les enseignants du lycée